








Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2018/2028(INI)
Procédure terminée	
Égalité des langues à l'ère numérique	
Sujet	
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	
4.40.08 Apprentissage des langues, langues régionales et locales	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation	 EVANS Jill Rapporteur(e) fictif/fictive  SAUDARGAS Algirdas  NEKOV Momchil  SERNAGIOTTO Remo  TOOM Jana  ADINOLFI Isabella  BILDE Dominique	11/07/2017
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	Commissaire Réseaux de communication, contenu et technologies GABRIEL Mariya	

Événements clés			
15/03/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/03/2018	Annonce en plénière de la saisine des		

	commissions associées		
19/06/2018	Vote en commission		
27/06/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0228/2018	Résumé
10/09/2018	Débat en plénière		
11/09/2018	Résultat du vote au parlement		
11/09/2018	Décision du Parlement	T8-0332/2018	Résumé
11/09/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2018/2028(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CULT/8/12306

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE618.224	26/02/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE620.789	11/04/2018	EP	
Avis de la commission	ITRE	PE618.316	26/04/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0228/2018	27/06/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0332/2018	11/09/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)829	11/03/2019	EC	

Égalité des langues à l'ère numérique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Jill EVANS (Verts/ALE) sur la légalité des langues à l'ère numérique. Elle a noté que le multilinguisme constitue l'un des principaux atouts de la diversité culturelle en Europe et, dans le même temps, l'un des plus importants défis à relever pour la création d'un marché de l'Union véritablement intégré, avec 24 langues officielles et plus de 60 langues nationales, régionales et minoritaires dans l'Union européenne outre les langues des migrants et les langues des signes.

Les obstacles à la réalisation de la légalité des langues à l'ère numérique en Europe: alors que le respect de la diversité linguistique du continent européen constitue un devoir de l'Union européenne, les députés ont regretté le fait qu'en raison de l'absence de politiques adaptées, l'Europe soit marquée actuellement par un fossé technologique croissant entre des langues bien loties et des langues moins bien loties, et que plus de 20 langues européennes sont menacées d'extinction numérique.

Ils ont noté la fracture numérique croissante de la société européenne, qui crée des disparités au niveau de l'accès à l'information, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes âgées, les personnes à faibles revenus et les personnes issues de milieux défavorisés. Le rapport a également noté que :

- les langues européennes moins répandues sont fortement pénalisées en raison d'un manque criant d'outils, de ressources et de fonds de recherche ;
- concernant les technologies de langage, tant sur le plan économique que culturel, l'Europe reste loin derrière, en raison de la fragmentation du marché, d'un investissement insuffisant dans la connaissance et dans la culture, d'un manque de coordination en matière de recherche, d'un financement insuffisant et d'obstacles juridiques. Le marché est actuellement dominé par des acteurs non européens, qui ne répondent pas aux besoins spécifiques d'une Europe multilingue ;

- le marché unique numérique reste fragmenté car il se heurte à divers obstacles, y compris les barrières de la langue.

Améliorer le cadre institutionnel pour les politiques liées aux technologies linguistiques au niveau de l'UE: le Conseil est invité à élaborer une recommandation relative à la protection et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans l'Union, y compris dans le domaine des technologies linguistiques. De plus, les députés ont recommandé à la Commission d'allouer le domaine du multilinguisme et des technologies du langage au portefeuille d'un commissaire. Ce commissaire serait chargé de promouvoir la diversité et l'égalité linguistiques au niveau de l'Union.

La Commission a été invitée à :

- envisager la création d'un centre pour la diversité culturelle qui sensibilisera davantage à l'importance des langues moins répandues, régionales et minoritaires, y compris dans le domaine des technologies linguistiques;
- élaborer des stratégies en vue de faciliter le multilinguisme sur le marché numérique et définir les ressources linguistiques minimums qui devraient être affectées à toutes les langues européennes, telles que jeux de données, lexiques, enregistrements vocaux, mémoires de traduction, corpus et contenus encyclopédiques ;
- réexaminer son cadre stratégique pour le multilinguisme et proposer un plan d'action clair concernant la façon de promouvoir la diversité linguistique et de surmonter les barrières linguistiques dans le domaine numérique.

Recommandations concernant les politiques de recherche de l'UE : les députés ont invité la Commission à établir un programme de financement à grande échelle, à long terme et coordonné pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine des technologies linguistiques. Ce programme devrait être réalisé avec la participation des centres de recherche, des universités, des entreprises, en particulier les PME et les jeunes pousses.

De plus, la Commission devrait mettre en place une plateforme de financement des technologies du langage humain (TLH), s'appuyant sur la mise en œuvre du 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, le programme Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

Politiques d'éducation pour l'avenir des technologies linguistiques en Europe : insistant sur le fait que les politiques d'éducation européennes devraient viser à retenir les talents en Europe, les députés ont recommandé de formuler des lignes directrices en vue de mener des actions intégrées et coordonnées au niveau européen, et sensibiliser les élèves et les étudiants aux perspectives de carrière dans le secteur des technologies linguistiques, y compris l'intelligence artificielle axée sur les langues. Ils ont également indiqué le besoin :

- décourager l'utilisation des technologies linguistiques dans les échanges culturels et éducatifs entre les citoyens européens comme Erasmus+, tels que le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ (OLS) ;
- de développer des programmes d'aptitudes numériques, y compris dans les langues minoritaires et régionales européennes, et d'introduire des formations aux technologies linguistiques et des outils linguistiques dans le parcours de leurs écoles, universités et établissements de formation professionnelle.

Avantages pour les entreprises et les organismes publics : les députés ont souligné la nécessité de soutenir l'élaboration d'instruments d'investissement et de programmes d'incubateurs destinés à accroître l'utilisation des technologies linguistiques dans le secteur culturel et de la création. Ils ont également encouragé l'introduction d'actions et de fonds appropriés visant à valoriser les PME et les jeunes pousses européennes pour lesquelles puissent accéder plus aisément aux technologies linguistiques afin de développer leur commerce en ligne grâce à l'accès à de nouveaux marchés.

En dernier lieu, ils ont invité les administrations, à tous les niveaux, à améliorer l'accès aux services et à l'information en ligne dans différentes langues, notamment dans les régions transfrontalières et pour des raisons culturelles.

Égalité des langues à l'ère numérique

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 45 contre et 4 abstentions, une résolution sur l'égalité des langues à l'ère numérique.

Les députés ont rappelé que le multilinguisme constitue l'un des principaux atouts de la diversité culturelle en Europe et, dans le même temps, l'un des plus importants défis à relever pour la création d'un marché de l'Union véritablement intégré, avec 24 langues officielles et plus de 60 langues nationales, régionales et minoritaires dans l'Union européenne outre les langues des migrants et les langues des signes.

Obstacles à la réalisation de l'égalité des langues à l'ère numérique en Europe: le Parlement a regretté le fait qu'en raison de l'absence de politiques adaptées, l'Europe soit marquée actuellement par un fossé technologique grandissant entre des langues bien loties et des langues moins bien loties, et que plus de 20 langues européennes sont menacées d'extinction numérique.

Les députés ont relevé la fracture numérique croissante de la société européenne, qui crée des disparités au niveau de l'accès à l'information, en particulier pour les personnes peu qualifiées, les personnes âgées, les personnes à faibles revenus et les personnes issues de milieux défavorisés. Les technologies linguistiques ne jouent actuellement aucun rôle dans l'agenda politique européen, bien que le respect de la diversité linguistique soit inscrit dans les Traités.

La résolution a également souligné que :

- les langues européennes moins répandues sont fortement pénalisées en raison d'un manque criant d'outils, de ressources et de fonds de recherche;
- concernant les technologies de langage, tant sur le plan économique que culturel, l'Europe reste loin derrière en raison d'un investissement insuffisant dans la connaissance et dans la culture, d'un manque de coordination en matière de recherche, d'un financement insuffisant et d'obstacles juridiques. Le marché est actuellement dominé par des acteurs non européens, qui ne répondent pas aux besoins spécifiques d'une Europe multilingue;
- le marché unique numérique reste fragmenté car il se heurte à divers obstacles, y compris les barrières de la langue.

Améliorer le cadre institutionnel: le Conseil est invité à élaborer une recommandation relative à la protection et à la promotion de la diversité culturelle et linguistique dans l'Union, y compris dans le domaine des technologies linguistiques. De plus, les députés ont recommandé à la Commission d'attribuer le domaine du multilinguisme et des technologies du langage au portefeuille d'un commissaire. Ce commissaire serait

chargé de promouvoir la diversité et légalité linguistiques au niveau de l'Union.

La Commission a été invitée à :

- envisager la création d'un centre pour la diversité culturelle qui sensibilisera davantage à l'importance des langues moins répandues, régionales et minoritaires, y compris dans le domaine des technologies linguistiques;
- élaborer des stratégies en vue de faciliter le multilinguisme sur le marché numérique et définir les ressources linguistiques minimums qui devraient être affectées à toutes les langues européennes, telles que jeux de données, lexiques, enregistrements vocaux, mémoires de traduction, corpus et contenus encyclopédiques;
- réexaminer son cadre stratégique pour le multilinguisme et proposer un plan d'action clair concernant la façon de promouvoir la diversité linguistique et de surmonter les barrières linguistiques dans le domaine numérique.

Recommandations concernant les politiques de recherche de l'UE: le Parlement a recommandé d'établir des projets tels que le projet sur la diversité linguistique numérique, entre autres, qui mènent des recherches sur les besoins numériques de toutes les langues européennes, y compris celles dont le nombre de locuteurs est très faible ou très élevé, afin de traiter la question de la fracture numérique.

Les députés ont également demandé à la Commission:

- d'établir un programme de financement coordonné à grande échelle et à long terme pour la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine des technologies langagières, aux niveaux européen, national et régional, adapté spécifiquement aux besoins et exigences de l'Europe. Ce programme devrait être réalisé avec la participation des centres de recherche, des universités, des entreprises, en particulier les PME et les jeunes pousses;
- de mettre en place une plateforme de financement des technologies du langage humain (TLH), s'appuyant sur la mise en œuvre du 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, le programme Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

Politiques d'éducation pour l'avenir des technologies linguistiques en Europe: le Parlement a souligné que le développement des technologies langagières couvrirait de nombreux domaines et disciplines de recherche, notamment la linguistique informatique, l'intelligence artificielle, l'informatique et la linguistique. Il a recommandé de fournir des lignes directrices pour la mise en œuvre d'actions conjointes cohérentes au niveau européen, en sensibilisant les étudiants aux possibilités de carrière dans l'industrie des technologies de la langue. Il a également insisté sur le besoin :

- d'encourager l'utilisation des technologies linguistiques dans les échanges culturels et éducatifs entre les citoyens européens comme Erasmus+, tels que le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ (OLS);
- de développer des programmes d'aptitudes numériques, y compris dans les langues minoritaires et régionales européennes, et d'introduire des formations aux technologies linguistiques et des outils linguistiques dans le parcours de leurs écoles, universités et établissements de formation professionnelle.

Avantages pour les entreprises et les organismes publics : le Parlement a rappelé qu'en 2015, seuls 16 % des citoyens européens avaient acheté en ligne dans d'autres pays de l'UE. Les technologies linguistiques pourraient contribuer à la future communication européenne transfrontalière et multilingue, stimuler la croissance économique et la stabilité sociale.

La résolution a préconisé de soutenir l'élaboration d'instruments d'investissement et de programmes d'incubateurs destinés à accroître l'utilisation des technologies linguistiques dans le secteur culturel et de la création. Elle a également encouragé l'introduction d'actions et de fonds appropriés visant à valoriser les PME et les jeunes pousses européennes pour qu'elles puissent accéder plus aisément aux technologies linguistiques afin de développer leur commerce en ligne.

Enfin, le Parlement a invité les administrations, à tous les niveaux, à améliorer l'accès aux services et à l'information en ligne dans différentes langues, notamment dans les régions transfrontalières et pour des raisons culturelles.